

No. 2181. CONVENTION (No. 100) CONCERNING EQUAL REMUNERATION FOR MEN AND WOMEN WORKERS FOR WORK OF EQUAL VALUE. ADOPTED BY THE GENERAL CONFERENCE OF THE INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION AT ITS THIRTY-FOURTH SESSION, GENEVA, 29 JUNE 1951¹

N° 2181. CONVENTION (N° 100) CONCERNANT L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION ENTRE LA MAIN-D'ŒUVRE MASCULINE ET LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA TRENTE-QUATRIÈME SESSION, GENÈVE, 29 JUIN 1951¹

RATIFICATIONS

Instruments registered with the Director-General of the International Labour Office on :

20 June 1962

LIBYA

SWEDEN

(To take effect on 20 June 1963.)

Certified statements were registered with the Secretariat of the United Nations by the International Labour Organisation on 17 July 1962.

RATIFICATIONS

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

20 juin 1962

LIBYE

SUÈDE

(Pour prendre effet le 20 juin 1963.)

Les déclarations certifiées ont été enregistrées au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par l'Organisation internationale du Travail le 17 juillet 1962.

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 165, p. 303 ; Vol. 173, p. 417 ; Vol. 179, p. 347 ; Vol. 184, p. 381 ; Vol. 201, p. 380 ; Vol. 212, p. 400 ; Vol. 222, p. 420 ; Vol. 238, p. 331 ; Vol. 248, p. 407 ; Vol. 249, p. 460 ; Vol. 253, p. 396 ; Vol. 264, p. 375 ; Vol. 266, p. 415 ; Vol. 272, p. 268 ; Vol. 276, p. 364 ; Vol. 280, p. 357 ; Vol. 287, p. 346 ; Vol. 293, p. 384 ; Vol. 302, p. 364 ; Vol. 304, p. 408 ; Vol. 312, p. 425 ; Vol. 313, p. 348 ; Vol. 343, p. 350 ; Vol. 353, p. 368 ; Vol. 366, p. 412 ; Vol. 373, p. 370 ; Vol. 399, p. 270 ; Vol. 401, p. 267 ; Vol. 406, p. 305, and Vol. 413, p. 369.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 165, p. 303 ; vol. 173, p. 417 ; vol. 179, p. 347 ; vol. 184, p. 381 ; vol. 201, p. 380 ; vol. 212, p. 400 ; vol. 222, p. 421 ; vol. 238, p. 331 ; vol. 248, p. 407 ; vol. 249, p. 460 ; vol. 253, p. 396 ; vol. 264, p. 375 ; vol. 266, p. 415 ; vol. 272, p. 268 ; vol. 276, p. 364 ; vol. 280, p. 357 ; vol. 287, p. 346 ; vol. 293, p. 384 ; vol. 302, p. 364 ; vol. 304, p. 408 ; vol. 312, p. 425 ; vol. 313, p. 348 ; vol. 343, p. 350 ; vol. 353, p. 368 ; vol. 366, p. 412 ; vol. 373, p. 370 ; vol. 399, p. 270 ; vol. 401, p. 267 ; vol. 406, p. 305, et vol. 413, p. 369.